



Résolution 2022-06-R01

Bail de location local syndical

Attendu que le bail de location du local arrive à échéance en août prochain.

Attendu que depuis la pandémie, les besoins d'un local dédié aux activités syndicales s'est grandement confirmé.

Attendu que les frais de chauffage et de climatisation actuels sont élevés.

Attendu que les administrateurs de la section locale ont procédé à l'évaluation du marché pour des locaux aux pieds carrés comparables.

Il est résolu d'accepter la proposition de notre propriétaire actuel selon le bail en pièce jointe, qui prévoit, entre autres, le financement d'une thermopompe par le propriétaire, afin de réduire les coûts d'électricité; et

Il est de plus résolu de procéder à la publication du bail auprès d'un notaire.

Proposé par Dany Gélinas

Secondé par Sabrina Williams

Adopté le : 21/06/2022

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005